



Actualités céréalières

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



Fritz Glauser,
Président

Trajectoires de réduction : les grandes cultures ont fait leur travail !

Les trajectoires de réduction des risques sur les produits phytosanitaires et des pertes en éléments fertilisants ont déjà fortement influencé la politique agricole. Nombre de nouvelles mesures sont applicables dès cette année ou entreront en vigueur l'année prochaine.

L'OFAG a publié en décembre 2022 les premiers chiffres concernant les risques causés par les produits phytos et il est réjouissant de constater que nous sommes sur la bonne voie ! Ces chiffres étaient très attendus, car ils permettent de faire un bilan provisoire et de déterminer les lacunes à combler d'ici 2027.

Pour les céréales, oléagineux et protéagineux, nous pouvons déjà fièrement dire que nous avons fait notre part du travail au cours des trois dernières décennies ! Les variétés résistantes cultivées, la progression des surfaces en extenso, les retraits (parfois purement politiques) de matières actives et les mesures de réduction de la dérive et du ruissellement portent leurs fruits, ce qui est maintenant visible.

Le mieux est l'ennemi du bien. Aujourd'hui, il serait prématuré et dangereux pour notre approvisionnement de prendre des mesures supplémentaires, qui n'auraient finalement qu'un impact négligeable sur les risques phyto et les pertes en éléments fertilisants.

Durcir encore la politique agricole au niveau des grandes cultures n'améliorera pas la situation. Au contraire, cela mettrait encore davantage en danger la production indigène, déjà mise à mal par les coûts de production et une protection à la frontière parfois insuffisante.

Il est temps que la politique, l'administration, les citoyens et les consommateurs apprécient à sa juste valeur le travail réalisé par les paysans au cours des dernières années et cessent de viser un risque zéro qui n'existe pas.



Rahel Emmenegger,
Directrice adjointe

Protection à la frontière trop faible pour les fourragères

La protection à la frontière pour les céréales fourragères continue de préoccuper les producteurs. Les baisses constantes de prix sur les marchés internationaux constatées au cours des dernières semaines ne sont malheureusement pas entièrement compensées par des augmentations de droits de douane, ce qui rend les importations financièrement intéressantes et pénalise la commercialisation de la marchandise indigène. En effet, la concurrence des importations se fait directement au niveau des prix, mais également de manière indirecte car le stockage dure plus longtemps, occasionnant de coûts.

La FSPC suit la situation de très près et participe, au sein de swiss granum, à un groupe de travail chargé de faire des propositions d'amélioration du système à l'OFAG. L'objectif est d'arriver à corriger la protection à la frontière de manière souple et réactive, pour que les prix à l'importation restent stables à un niveau adéquat. Les corrections à apporter au système sont nécessaires pour obtenir de bonnes conditions de commercialisation des marchandises indigènes et pour améliorer la planification de l'approvisionnement et la stabilité de la filière dans son ensemble.



Mathias Denzler

Donner la priorité au pain suisse

Une modification de la législation sur les denrées alimentaires concernant le pain et les produits de boulangerie a été mise en consultation.

Selon ce projet, le pain et les produits de boulangerie tels que les croissants, petits pains, escargots à la cannelle ou sandwiches qui sont mis en vente sans emballage devront avoir une déclaration de leur pays de production. Cela a été décidé par le Parlement, en acceptant la Motion « Déclaration du pays de production des pains et produits de boulangerie ».

Ainsi, un pain frais vendu en vrac importé sous forme de produit congelé et uniquement cuit en Suisse sera clairement reconnaissable. Cela offrira aux consommateurs une information supplémentaire et davantage de transparence lors des achats.

L'obligation de déclaration sera aussi valable pour les restaurants qui servent du pain en vrac ou en tranche. La déclaration pourra se faire par exemple grâce à un panneau bien visible.

La FSPC salue ces propositions d'adaptation, qui permettront une meilleure visibilité de l'origine dans le secteur des denrées alimentaires, en particulier pour les produits de boulangerie.

Cette nouvelle obligation offrira à la chaîne de valeur ajoutée une possibilité de mieux positionner nos produits face aux importations et de mieux sensibiliser les consommateurs à l'origine des denrées alimentaires. Cela renforcera également la marque « Pain suisse » introduite en 2021.



Pierre-Yves Perrin,
Directeur

Trajectoires de réduction : état de situation pour les cultures à moissonner

L'objectif de réduction des risques pour les produits phytosanitaires est fixé à 50 % et devra être atteint d'ici 2027 pour les eaux de surface, les eaux souterraines et les habitats proches de l'état naturel.

Une analyse détaillée des chiffres publiés par l'OFAG en décembre 2022 montre que l'objectif est déjà atteint pour les eaux souterraines (grâce au retrait du marché des produits les plus problématiques).

Pour les deux autres indicateurs, la tendance est positive, mais l'objectif n'est pas encore atteint. Une seule matière active est particulièrement problématique : la lambda-cyhalothrine, qu'on retrouve notamment dans le Karaté Zeon pour lutter contre les altises et les charançons dans le colza.

Selon nos estimations, environ 15 % des quantités de lambda-cyhalothrine sont utilisés dans le colza. Une alternative existe avec l'Etofenprox (Blocker), dont le profil écotoxicologique est meilleur. L'Etofenprox est supportable au niveau des coûts de production, mais a pour le moment une distance de 100 mètres par rapport aux eaux de surface, ce qui pourrait compliquer son utilisation.

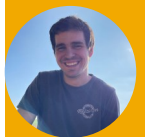
En résumé, pour les céréales, les oléagineux et les protéagineux, la seule matière active encore problématique peut être (en grande partie et relativement facilement) substituée. En tenant compte de la part d'extenso (cf. tableau), il faut constater que les risques résiduels au niveau des produits phytosanitaires ne proviennent pas de ces cultures et qu'il serait contre-productif de prendre des mesures supplémentaires qui n'auraient qu'un impact négligeable sur les objectifs fixés.

| | Part en Extenso (arrondie) au niveau Suisse |
|----------------------|---|
| Céréales panifiables | 65 % |
| Céréales fourragères | 50 % |
| Protéagineux | 80 % |
| Tournesol | 90 % |
| Colza | 24 % |
| Total | 56 % |

Situation au niveau des pertes en éléments fertilisants

Pour les engrais, les objectifs de réduction des pertes sont en consultation actuellement. Initialement fixées à 20 %, les réductions ont été revues à la baisse pour l'azote (- 15 % de perte). Différentes mesures introduites dans la politique agricole en 2023 et 2024 (suppression de la marge de 10 % dans le bilan de fumure, introduction des 3.5 % de SPB sur les terres assolées) permettront déjà une baisse estimée à 5.9 % pour l'azote.

Nous constatons avec déception que les objectifs proposés de réduction des pertes restent à des niveaux irréalistes et découplés de la réalité des exploitations agricoles. Nous constatons également que les grandes cultures ont déjà fait une part importante du travail, que le potentiel de réduction est atteint et que des réductions supplémentaires devront être réfléchies au niveau de la production animale.



Benjamin Baltensperger

Benjamin Baltensperger est membre du Comité depuis 2022. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC :

„Les contraintes de plus en plus strictes et variables laissent peu de possibilité pour nourrir une population qui ne cesse de croître. L'agriculture subit une énorme pression pour livrer des denrées de qualité et en quantité suffisante à des consommateurs de plus en plus difficiles à cerner. Ce qui est bon un jour ne l'est plus le lendemain. Ce rythme effréné est la « devise » dans l'alimentation. “

